

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2026 le 19 mai à 19 h 00, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 12 mai 2026.

**Présents** : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes : FOUQUET Anita, JABMEAU AUCLAIR Élodie, LE BRETON Isabelle, LEROUEIL Séverine, LHERAULT Camille, MALLET Armelle, PAZOS-MONVOISIN Sonia, PHILIPPE Séverine, MM : BONNET Michel, GONNET Arnaud, HÉNAULT Bertrand, JOLIBERT Bertrand, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Rafaël.

**Suppléant** : M. BRISSET Thierry (de Mme BERTRAND Marie-Laure)

**Excusée ayant donné procuration** : Mme CIRRE Marie-Line à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël

**Excusés** : M. HERAULT Michel, MAURICEAU Christophe, TAILLANDIER Michel

**Absents** : MM : BONAMY Christian, LABLANCHE Francis, LAMBERT Jacques, MNICH Pascal, VALOIS Philippe

**A été nommé secrétaire** : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en

SOUS PREFECTURE

D'ISSOUDUN

Le : 20/05/2026

Et

Publication ou notification du

21/05/2026



190526\_03 : Désignation des représentants du SICTOM de Champagne Berrichonne à la conférence intercommunale de l'entente avec le SYTOM de Châteauroux

**Rapporteur** : Fabrice CHABANCE

### **Présentation :**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- Que le SICTOM de Champagne Berrichonne a, par délibération n°211104-03 du 4 novembre 2021, approuvé l'intention d'intégrer l'Entente Intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux pour assurer la gestion de la collecte sélective, à savoir la prise en charge des déchets recyclables sur le site du SYTOM à Poinçonnet, leur tri, la préparation à la vente des matières premières et la gestion des refus de tri ;
- Que le Comité Syndical a ensuite, par délibération n°220922\_02 du 22 septembre 2022, approuvé l'adhésion définitive à cette Entente Intercommunale et désigné le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-président et le 2<sup>ème</sup> Vice-président pour siéger à la Conférence Intercommunale de l'Entente ;
- Qu'à la suite du renouvellement du Comité Syndical et de l'élection du Président et des Vice-présidents, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du SICTOM de Champagne Berrichonne au sein de la Conférence Intercommunale de l'Entente.

Il est proposé de désigner :

- Le Président du SICTOM ;
- Le 1<sup>er</sup> Vice-président ;
- Le 2<sup>ème</sup> Vice-président ;

pour représenter le SICTOM de Champagne Berrichonne au sein de la Conférence Intercommunale de l'Entente avec le SYTOM de Châteauroux pendant la durée du mandat en cours.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°220922\_02 du 22 septembre 2022 relative à l'adhésion à l'Entente Intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux,  
Vu la convention d'Entente Intercommunale et ses avenants,

Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De désigner le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-président et le 2<sup>ème</sup> Vice-président pour représenter le SICTOM de Champagne Berrichonne au sein de la Conférence Intercommunale de l'Entente Intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux ;
- De préciser que cette désignation est valable pour la durée du mandat en cours ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 19 mai 2026

Le Président,  
M. CHABANCE Fabrice



Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

